

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2011

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HUBERT	Emile	UDC	Vice-président
	ISWALA	Placide	PS	Vice-président
	ECUYER	Renée	PR	1 ^{ère} secrétaire
	DUMALLE	Marcel	Ve	2 ^e secrétaire
	GIRARDET	Myriam	AIM	Membre
	RIMAN	Andrea	AGT	Membre

Conseillers/ères :	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	CHAMBERS	Mathieu	PDC
	CHARPIER	Jacques	AGT
	DESPOND	Christiane	HP
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC (dès 19h)
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HERNOT	François	PS
	HULLIGER	Jean-Philippe	AIM
	JIMENAY	Arthur	PDC
	LUZZATTO	Christine	PR
	MASTOURA	Chadli	PS
	OSMANI	Faruk	HP
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	RAGAVAN	Surane	Ve
	REVILLET	Janine	PS
	RIVRON	Nadia	Ve
	ROBERT	Jacques	PS
	SCHWEIZER	Adriana	UDC

Excusés :	DOUDIN	Paola	Ve
	SCHWEIZER	Didier	UDC

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
SANSONNENS	Roland	PR	Conseiller administratif

AGT *A gauche toute*

AIM *Alliance des indépendants meyrinois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PR *Parti radical*

PS *Parti socialiste*

Ve *Les Verts de Meyrin Cointrin*

UDC *Union démocratique du centre*

HP *Hors parti*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2011.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2011-08 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 587'400.-** destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015.
5. Délibération n° 2011-09 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 200'000.-** destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015.
6. Délibération n° 2011-10 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 113'000.-** destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte (communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD.
7. Délibération n° 2011-11 présentée par les Socialistes et les Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'annulation de la délibération 2010-41a relative au budget de fonctionnement 2011, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
8. Délibération n° 2011-12 présentée par les Socialistes et les Verts de Meyrin-Cointrin relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
9. Délibération n° 2011-03a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 285'000.-** destiné à la rénovation des verrières du Forum. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Luzzatto, R).
10. Délibération n° 2010-56a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 4'200'000.-** destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'235, propriété privée, d'une surface de 2'367 m² sise en zone 4BP, située au 13, avenue de Vaudagne. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
11. Rapport du délégué à l'association Undertown (M. Boccard, Ve).
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

M. Tremblet, président, ouvre la séance à 18h30 en saluant la présence du Conseil administratif *in corpore*, du secrétaire général, de Mme Hentsch, verbaliste, du public, et des représentants de la presse, en particulier de M. Rapp, journaliste fraîchement installé aux commandes du Meyrin Ensemble.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **M. Tremblet** donne lecture d'une note reçue des socialistes et des Verts informant qu'ils retirent les points 7 et 8 de l'ordre du jour (délibérations n° 2011-11 et 2011-12), le délai référendaire lié à ces deux objets risquant d'apporter une confusion pour la distribution du matériel de vote lors des votations du 15 mai 2011. Prenant acte, M. Tremblet trace les points 7 et 8 de l'ordre du jour.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2011

Faisant remarquer au passage la nouvelle présentation, plus claire, de la première page du procès-verbal, **M. Tremblet** invite les conseillers municipaux à faire part de leurs commentaires.

Mme Despond relève une erreur à la page 44, puisque le parking cité n'est pas le parking souterrain, mais le parking extérieur.

En l'absence d'autres remarques, **M. Tremblet** met aux voix ce procès-verbal, qui est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

* * *

2. Communications du Bureau

M. Tremblet annonce qu'il tient à la disposition des conseillers municipaux la lettre d'information de l'Association suisse des amis d'Haïti.

Il annonce ensuite que le Jardin Robinson brûlera le bonhomme hiver le samedi 19 mars à partir de 14h avec force jeux, grillades, etc. jusqu'à la tombée de la nuit.

Les inscriptions pour la course pédestre "A travers le Coteau" prévue le 16 avril doivent se faire auprès de la commune de Bernex avant le 6 avril. A ce jour, seule une équipe de trois personnes représente Meyrin. M. Tremblet invite une seconde équipe de trois personnes à se présenter. **M. Dumalle** fait remarquer qu'il accueillerait avec plaisir les inscriptions de Mme la maire et du président du Conseil municipal, dont l'inscription éventuelle est conditionnée par celle de la maire.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 15 février 2011, proposition individuelle de Mme Despond

Sortie du parking des immeubles de la rue des Lattes 7-19

Mme Despond avait fait remarquer que plusieurs habitants s'étaient plaints de la mauvaise visibilité à la sortie du parking extérieur de la rue des Lattes.

Nous avons pu effectivement constater un problème de visibilité à cet endroit et un nouvel aménagement est actuellement à l'étude.

Séance du 15 février 2011, question de M. Brulhart

Marquages à la rue Gilbert

M. Brulhart avait constaté que les marquages de cette rue n'avaient toujours pas été exécutés, alors que les travaux sont terminés.

Nous vous informons que ces marquages ont été effectués dans la semaine du 7 au 11 mars 2011. Une zone réservée pour les conteneurs du concierge a également été marquée, côté rue De-Livron.

Plan localisé de quartier n° 29'596-533 Nant-d'Avril/Emma-Kammacher

Le conseiller d'Etat M. Mark Muller nous a informés, le 28 février, que le plan localisé de quartier entrainé en phase d'opposition pour une période de 30 jours.

La villa prévue sur un fonds cantonal a été maintenue malgré le préavis communal. Le Conseil administratif négocie actuellement avec le Canton les réservations routières sur la route du Nant-d'Avril, permettant d'accueillir dans le futur l'ensemble des usagers (transports individuels, transports collectif, deux-roues, etc.).

Festival du développement durable 2011

Dans le cadre du Festival cantonal du développement durable, qui se tiendra du 12 au 15 mai, la commune de Meyrin organise une journée "entreprises" qui aura lieu le vendredi 13 mai au Globe de la science et de l'innovation, au CERN.

Cette manifestation se déroulera sous la forme d'une matinée destinée aux entreprises qui souhaitent s'informer sur les moyens d'intégrer le développement durable dans leur stratégie. Elle offrira l'occasion d'écouter des témoignages et participer à des débats en présence d'intervenants du monde de l'économie, de la finance et des experts du développement durable.

Cet évènement se terminera par la cérémonie officielle de remise de la Bourse et du Prix cantonaux du développement durable 2011 par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger.

Cette manifestation est organisée en partenariat avec le Canton, la Haute école de Gestion de Genève, le CERN, la commune de Satigny et la Ville de Vernier.

Bulletins manquants lors des votations du 13 mars

Nous vous rappelons que le local de vote reçoit du service des votations et élections les votes anticipés, envoyés par correspondance, sous forme de paquets d'enveloppes emballées sous cellophane.

A l'occasion du comptage à Uni Mail, il est apparu que le nombre de bulletins comptabilisés à Meyrin était anormalement inférieur au nombre de cartes de vote, la différence étant de 147.

Il est courant que le nombre de bulletins rentrés soit inférieur au nombre de cartes de vote reçues. Il s'agit d'électrices ou d'électeurs qui ne renvoient que leur carte de vote, mais pas l'enveloppe et le bulletin de vote. Cependant, l'écart semblant particulièrement élevé, une équipe de la chancellerie d'Etat s'est rendue dans le local de Meyrin, en présence de son président. Elle a retrouvé un paquet contenant 123 enveloppes de vote au milieu d'enveloppes destinées à être jetées. Ce paquet d'enveloppes était toujours emballé sous cellophane et correspondait aux votes anticipés qui ont été remis par le service des votations et élections.

En fin de compte, seuls 24 électrices et électeurs de Meyrin n'ont pas adressé d'enveloppe de vote lors de leur vote anticipé, ce qui correspond aux proportions habituelles.

Par ailleurs, le service des votations et élections nous a affirmé procéder systématiquement à un double comptage. Pour Meyrin, il n'y avait pas de différence entre les deux comptages définitifs.

Par conséquent, le Canton nous a confirmé qu'il ne procédera pas à un nouveau comptage.

* * *

4. Délibération n° 2011-08 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 587'400.- destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015

M. Tremblet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en **commission information et communication**, qui est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

5. Délibération n° 2011-09 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 200'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015

M. Tremblet déclare que le Bureau propose un renvoi en commission Agenda 21 et Meyrin Qualité.

M. Devaud précise que cette délibération fait suite à la décision du Conseil municipal, en 2008, de créer les conditions permettant un regard extérieur à la Commune en matière de développement durable. Cette décision s'est concrétisée par la création d'un Comité citoyen Agenda 21 associant des représentants des mondes associatif, civil, et professionnel, du Conseil administratif ainsi que de l'administration communale. La décision incluait un financement communal à hauteur de CHF 200'000.- pour soutenir les actions du Comité sur l'entier d'une législature, financement finalement réduit à CHF 100'000.-, le Comité ayant vu le jour à la moitié de la législature. Le travail de qualité du Comité rencontre une large adhésion et porte actuellement sur la Green Map, les potagers urbains, une campagne d'incitation à l'assainissement des bâtiments suite à la thermographie réalisée sur la Commune, ainsi qu'une participation au Festival du développement durable. La présente délibération a pour objectif la suite des opérations de ce Comité lors de la prochaine législature, et le conseiller administratif invite le Conseil municipal à la voter positivement.

Mis aux voix le **renvoi en commission Agenda 21 et Meyrin Qualité** est **accepté à l'unanimité**.

Mme Luzzatto demande si ce sujet est d'ores et déjà agendé pour la commission du 17 mars, un point que **M. Tremblet** ne peut confirmer, n'étant pas membre de la commission concernée.

* * *

6. Délibération n° 2011-10 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 113'000.- destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte (communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD

M. Tremblet annonce que le Bureau propose un renvoi en commission urbanisme, mobilité et logement.

M. Sansonnens déclare que ce concours s'inscrit dans le projet de la FTI de densifier l'occupation de terrains dont elle est propriétaire dans la zone industrielle. Les études et discussions en cours incluent un développement de l'Hôpital de la Tour (incluant un possible échange de terrains avec la FTI) et le déplacement de petits commerces de voitures d'occasion, libérant une surface importante qui permettra d'y étudier, à travers un concours, l'installation du centre de voirie et horticole (CVH) du service de l'environnement en sous-sol et rez, avec, au-dessus, la possibilité de construire un bâtiment accueillant un incubateur d'entreprises en synergie avec les activités du CERN. Il est proposé

que la Commune participe à hauteur de 15% aux frais d'organisation du concours organisé conjointement avec la FTI. **M. Sansonnens** invite le Conseil municipal à renvoyer ce point en commission.

M. Tremblet confirme que ce point est agendé lors de la prochaine commission urbanisme, mobilité et logement.

Mis aux voix, le renvoi en commission urbanisme, mobilité et logement est **accepté à l'unanimité**.

* * *

7. Délibération n° 2011-11 présentée par les Socialistes et les Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'annulation de la délibération 2010-41a relative au budget de fonctionnement 2011, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Retirée de l'ordre du jour.

* * *

8. Délibération n° 2011-12 présentée par les Socialistes et les Verts de Meyrin-Cointrin relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Retirée de l'ordre du jour.

* * *

9. Délibération n° 2011-03a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 285'000.- destiné à la rénovation des verrières du Forum. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Luzzatto, R)

Mme Luzzatto donne lecture du rapport de la séance du 17 février 2011, où étaient présents, pour l'administration, MM. Luca, Morand et Omarini :

"Une présentation de M. Luca, responsable technique du Forum, est faite aux commissaires présents. En effet, les commissaires doivent se déterminer sur une réfection des verrières du Forum qui présentent plusieurs problèmes.

Il nous est rappelé que le Forum, construit en 1994, est un bâtiment comportant d'importantes surfaces vitrées. Le patio a une verrière en verre simple parce qu'il est non chauffé et couvre un espace tampon entre l'extérieur et les zones chauffées.

La verrière du foyer est composée de verre isolant double puisqu'elle recouvre une zone chauffée.

Le chef du projet montre des visuels de la verrière du patio ainsi que les dégradations qui l'affectent, en particulier les joints fissurés ou décollés.

Malheureusement la verrière du Forum n'a fait l'objet d'aucun entretien, ou presque, depuis son utilisation. Comme les joints utilisés ont une durée de vie d'environ 10 ans, ils sont aujourd'hui vétustes et l'étanchéité n'est plus garantie. Des infiltrations d'eau ont été constatées en plusieurs endroits. De plus, certains doubles verres sont remplis d'eau à cause de la condensation, et présentent de ce fait un danger de casse important en cas de gel, et une fonction d'isolation thermique quasi-nulle.

Suite à la présentation et aux explications de M. Luca, le président passe la parole aux commissaires.

Une commissaire fait remarquer que le chapeau du toit (en verre) est éblouissant à certaines saisons pour les automobilistes venant de la rue François-Besson. M. Morand analysera la problématique et verra comment y remédier.

Après un débat sur la durée et la façon de réaliser les travaux, il est expliqué aux commissaires que ceux-ci seront exécutés en été et n'affecteront pas l'exploitation du Forum ou de la bibliothèque.

Finallyment mise au vote, la délibération n° 2011-03 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 285'000.- destiné à la rénovation des verrières du Forum est acceptée à l'unanimité."

M. Charpier, qui s'est déjà excusé devant la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, réitère ici son *mea culpa* pour avoir remis en question, lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'exactitude du calcul du budget des travaux présentés par l'administration, alors qu'en réalité ce calcul était correct.

Enfin, il déclare que le groupe A gauche toute soutient cette délibération.

M. Hubert, au nom de l'union démocratique du centre, **M. Robert**, au nom du parti socialiste, **M. Jimenay**, au nom du parti démocrate-chrétien, **Mme Ecuyer**, au nom du parti libéral-radical, **M. Dumalle**, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, **M. Hulliger**, au nom de l'Alliance des indépendants meyrinois, se déclarent également en faveur de cette délibération. Ce dernier exprime encore son souhait qu'à l'avenir, un entretien suivi soit effectué sur les verrières en question.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2011-03a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 285'000.- destiné à la rénovation des verrières du Forum

Vu les infiltrations d'eau à l'intérieur des verres de la verrière et du foyer;

Vu l'état visuel déplorable de la verrière du foyer;

Vu les pertes énergétiques dues au manque d'étanchéité des verres du foyer;

Vu la vétusté constatée des joints de la verrière du patio et les infiltrations d'eau constatées à travers celle-ci;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mars 2011,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 285'000.-** destiné à la réfection complète (changement des verres) de la verrière du foyer et au changement des joints de la verrière de l'atrium,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 285'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 285'000.-, en 10 annuités dès 2012 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 30.331.

Arrivée de Mme Duay-Duran.

* * *

10. Délibération n°2010-56a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'200'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'235, propriété privée, d'une surface de 2'367 m² sise en zone 4BP, située au 13, avenue de Vaudagne. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission des finances du 3 février 2011 :

"Les membres du Conseil municipal ont eu l'occasion de visiter, pendant 1h30, juste avant cette séance de commission des finances, la propriété sise au 13, avenue de Vaudagne, qui appartient à la famille Mani. Ils ont pu constater le parfait état dans lequel se trouve cette maison.

Après les salutations d'usage, le président passe la parole au conseiller administratif en charge des finances, M. Devaud. Celui-ci nous rappelle que deux

expertises, l'une mandatée par la Commune, l'autre par le propriétaire, ont été faites et que toutes deux donnent une valeur d'environ 4 millions de francs pour cette grande maison et ses dépendances. Il souligne que la maison est en continuité avec les bâtiments, propriétés de la Commune et qui abritent l'auberge communale, la ludothèque et une partie du Cartel des associations meyrinoises. La taille du terrain (2'367 m²), la surface au sol (566 m²) des corps de bâtiment qui constituent cette demeure et sa position adjacente au futur quartier des Vergers en font un objet exceptionnel, et comme les finances de notre Commune sont en excellente santé, il pense que c'est une occasion à ne pas manquer.

Pour éviter que cette séance consacrée aux finances ne se transforme en une séance d'architecture, le président rappelle aux commissaires présents qu'il ne s'agit pas, ce soir, de savoir ce que l'on va faire de cette propriété, mais seulement de savoir si nous acceptons de l'acquérir. Il passe ensuite la parole au chef du SUTPE.

Celui-ci nous fait une analyse comparative des deux méthodes d'évaluation du prix faites indépendamment par les deux experts. Celui mandaté par la Commune a fait une évaluation du point de vue d'un promoteur immobilier, c'est-à-dire qu'il a évalué le potentiel que représente cette propriété ; celui mandaté par la famille Mani a fait son évaluation par rapport à l'état du marché immobilier dans notre canton. Il explique que M. Mani souhaite que les deux corps de bâtiment, sa demeure et les bâtiments appartenant à la Commune soient reliés. Il nous explique que le prix convenu est de quatre millions de francs, que cent mille francs ont été rajoutés pour prendre en compte les améliorations (plantation d'arbres, réfection des allées et de la cour) apportées par M. Mani depuis les expertises, et que cent mille francs supplémentaires ont été rajoutés pour couvrir les frais de notaire, géomètre, etc. Il rappelle que cette propriété est située en zone 4B protégée et que le bâtiment est inscrit à l'inventaire cantonal des monuments et des sites. Il nous rappelle que la vue depuis le corps d'habitation actuel et le jardin donnera sur la promenade des Arbères du quartier des Vergers.

Un commissaire demande pourquoi il est prévu un délai de cinq ans avant le départ de M. et Mme Mani de cette maison. Il lui est répondu que c'est une demande de M. Mani et que, de plus, compte tenu de l'état remarquable du bâtiment qu'il faut préserver, et des délais d'aménagement du 1-3, avenue de Vaudagne, cette requête convient très bien à l'administration communale. M. Mani vendra sa propriété en 2011, si cette délibération est acceptée par le Conseil municipal, mais ne quittera pas sa maison avant cinq ans, il paiera un droit d'habitation de CHF 40'000.- par an et aura à sa charge l'entretien de cette propriété pendant ces cinq ans. Un droit d'habitation est préférable à un bail, car personnel et non cessible.

Un commissaire pense que c'est un "cadeau" fait par M. Mani à la Commune.

Un commissaire demande quelles sont les réactions des enfants de M. et Mme Mani. Il lui est répondu que ceux-ci ne sont pas intéressés car M. et Mme Mani ayant plus de 80 ans, leurs enfants ont entre 40 et 50 ans et ont déjà leurs propres maisons. De plus, la maison étant immense, les charges ne se justifient que si l'on a beaucoup d'enfants et des revenus solides.

Un commissaire s'étonne de la sérénité de M. et Mme Mani face à un tel changement dans leur vie. Quand on vieillit, on est en général assez réticent au changement. Or les deux lui ont donné l'impression d'une grande sérénité. Il lui

est répondu que c'est le résultat d'une longue réflexion de la part de M. et Mme Mani, réflexion axée sur un souci de succession bien préparée et un désir de conserver l'unité architecturale entre leur maison et les bâtiments, propriétés de la Commune, les jouxtant. Ce que confirme un commissaire qui connaît très bien les propriétaires.

Le président met aux voix la délibération n° 2010-56 pour un montant de CHF 4'200'000.-.

Tous les commissaires présents votent favorablement cette délibération.

Le président lève la séance."

Mme Luzzatto donne lecture de la position des radicaux:

"Le groupe radical comprend tout à fait l'intérêt de la commune de Meyrin d'acquérir le bâtiment sis 13, avenue de Vaudagne afin de le préserver. Mais est-ce notre rôle ?

En effet, le rapport du rendement sur cinq ans entre le prix d'achat et le loyer payé est inférieur à 1%. Même si l'on tient compte que le propriétaire actuel ou futur locataire entretiendra le bâtiment pendant cinq ans, il ne faut pas se leurrer, le rendement de ce capital est carrément ridicule. De plus le propriétaire actuel ou futur locataire ne fera pas de gros investissements ou entretien pendant la durée du bail.

Faut-il rappeler que malgré la beauté du site, il faudra attendre cinq ans pour prendre possession du bâtiment, faire des études, transformer ce dernier en locaux utilisables pour les associations ou autres, bref un futur investissement certainement supérieur à CHF 5'000'000.- en plus du prix d'achat. Soit un investissement d'environ CHF 10'000'000.-.

Si vraiment la préservation du site était si importante pour M. et Mme Mani, pourquoi ont-ils vendus les deux parcelles où se sont construites les deux villas vendues à plus de CHF 1'800'000.- cela a complètement gâché l'esthétique qui prévalait dans l'allée et la cour arrière de la ferme.

L'intérêt historique a été démontré par le service des monuments et des sites puisque la bâtisse a été mise à l'inventaire depuis 1993. Par conséquent, même si un privé acquiert cette ferme, il ne pourra pas la transformer comme il le voudra mais devra respecter les contraintes. De plus, cela permettra à Meyrin d'avoir de nouveaux contribuables très heureux d'habiter un appartement dans une telle maison comme cela a été fait au 11 et 9, avenue de Vaudagne.

Il faut être raisonnable, ce n'est pas parce que la Commune fait des excédents de recettes depuis plusieurs années qu'il faut dépenser à tout va. Si nous avons autant envie d'investissements, alors pourquoi ne pas rénover l'intérieur de la maison du Terrain Jakob ou la Ferme de la Planche qui a été acquise il y a plus de dix ans. A ce jour aucuns travaux n'ont été entrepris pour la rénover, rien n'a été agendé non plus auprès d'une commission urbanisme ou travaux pour savoir que faire de ce bâtiment.

En effet, les CHF 4'200'000.- pourraient peut-être suffire à réhabiliter ce bâtiment communal qui en a bien besoin.

L'investissement d'autant d'argent doit être mûrement réfléchi et ne pas être pris à la légère, cet argent pourrait servir à construire des infrastructures utiles aux Meyrinois, et des logements.

En conséquence, le groupe radical ne soutiendra pas cette délibération."

Mme Rivron donne connaissance de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Meyrin était connue comme ville dortoir ou satellite par le passé, ce qui n'est plus le cas maintenant. Au contraire, c'est une ville qui, par ses exploitations agricoles, ses bâtiments ruraux et ses maisons de maître datant du 15^e siècle, témoigne d'un passé et d'une histoire riche et animée.

La richesse d'une ville est faite du lien entre le passé et le présent, son patrimoine et son histoire.

Tous les commissaires, ou presque, ont visité cette habitation, et se sont rendu compte des sentiments que les propriétaires ont pour cette maison qui se sont traduits tout au long de ces années par le bon entretien et la rénovation des locaux.

La position géographique centrale de cette maison fait d'elle un bien très enviable.

Les Verts de Meyrin-Cointrin sont sensibles à la préservation du patrimoine, de l'histoire et de la mémoire vivante de notre ville: c'est pour ces raisons qu'ils voteront OUI à la délibération n° 2010-56a."

M. Hernot, au nom du parti socialiste, estime qu'il appartient à la Commune de préserver cet objet du patrimoine communal, en dépit des sommes élevées nécessaires, et qu'il faut en outre considérer le volume important d'espaces à aménager qui pourraient accueillir des associations meyrinoises.

Mme Riman, fait part de la position favorable à la délibération de A gauche toute.

M. Hamann souligne le caractère exceptionnel de cette opportunité présentée directement à la Commune, tant pour la qualité de l'objet et son prix, que pour la rareté de ce type de bien. L'acquisition de ce bâtiment par la Commune se justifie par les services rendus à la population qu'il pourrait héberger, ainsi que par la logique de continuité dans la propriété de ce groupe de bâtiments. Le PDC soutiendra donc cette délibération.

M. Hubert annonce que le groupe UDC va plutôt dans le sens évoqué par le groupe radical, mais que ses membres ont le libre choix de vote sur cette délibération.

Au nom de l'AIM, **Mme Girardet** souligne également la dimension affective de cette opération, puisque plusieurs conseillers municipaux connaissent personnellement les propriétaires actuels. Elle relève, d'autre part, le potentiel unique de ce bâtiment pour du logement ou de l'hôtellerie, mais qui ne devrait pourtant pas être affecté aux associations. Le parti a aussi la liberté de vote sur cette délibération.

Mme Despond trouve au bâtiment en question un potentiel important de réaffectation en une structure d'accueil et de réception d'autorités officielles, adaptée à une ville de l'importance de Meyrin, ainsi qu'à l'hébergement d'associations meyrinoises.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** soumet au vote du Conseil municipal la **délibération n° 2010-56a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'200'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'235, propriété privée, d'une surface de 2'367 m² sise en zone 4BP, située au 13, avenue de Vaudagne

Vu la parcelle n° 14'235 d'une surface de 2'367 m² située en zone 4BP au 13, avenue de Vaudagne sur laquelle est construite le bâtiment n°43 d'une surface au sol de 445 m², le bâtiment n°43B d'une surface au sol de 104 m² ainsi que le bâtiment 43T d'une surface au sol de 17m²;

Vu l'expertise réalisée par le mandataire de la Commune le 5 mai 2010 et fixant la valeur de l'ensemble (parcelle et bâti) à CHF 4'000'000.-;

Vu l'expertise réalisée par le mandataire du vendeur le 27 août 2010, fixant la valeur du bien à CHF 4'295'255.- (réajusté à 4'000'000.- en raison des nuisances liées aux chantiers des Vergers);

Vu les différents travaux réalisés depuis par le propriétaire (réfections de l'allée et de la cour, importantes plantations) pour une valeur de CHF 100'000.-;

Vu l'accord de principe entre le vendeur et la Commune pour une acquisition pour un montant de CHF 4'100'000.- tenant compte des valeurs des deux expertises et des travaux entrepris auparavant;

Vu l'intérêt de la commune de Meyrin d'acquérir la parcelle n° 14'235, afin de préserver le bâtiment existant et de créer une synergie avec le bâtiment voisin de l'auberge communale propriété de la Commune;

Vu l'intérêt stratégique de cette parcelle située à l'entrée du futur parc du Jura;

Vu la valeur patrimoniale de la bâtisse, inscrite à l'inventaire par le service cantonal des monuments et des sites depuis le 6 décembre 1993;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mars 2011,

D E C I D E

**PAR 22 OUI, 2 NON ET 3 ABSTENTIONS,
soit à la majorité qualifiée**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 4'200'000.-** afin d'acquérir la parcelle n° 14'235 de 2'367 m² située au 13, avenue de Vaudagne,
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 4'200'000.-,
3. de porter la dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération,
5. d'accepter en tant que de besoin les modifications de servitudes consécutives aux opérations qui précèdent,
6. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération des droits d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune de Meyrin,
7. d'octroyer au propriétaire actuel un droit d'habitation pour une durée de 5 ans pour un montant de CHF 200'000.-, impliquant que:
 - a. le montant de CHF 40'000.- soit payable au début de chaque année,
 - b. la Commune assumera les charges légales du propriétaire, à l'exception de tous les travaux d'entretien ou de rénovation qui seront exécutés par le vendeur, à ses frais, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité ultérieure de la part de la commune de Meyrin,
8. que la somme de CHF 200'000.- sera portée à l'actif du bilan.

* * *

11. Rapport du délégué à l'association Undertown (M. Boccard, Ve)

M. Boccard signale que l'Assemblée générale de l'Undertown, prévue le 28 mars 2011, aura lieu à 19h et non à 18h30, comme l'indique le rapport.

M. Tremblet prend acte du rapport et remercie le conseiller municipal pour son travail, saisissant l'occasion de rappeler aux autres délégués que leurs rapports doivent être présentés au plus tard à la séance du Conseil municipal du mois de mai.

Période décembre 2009 à janvier 2011

L'Undertown en quelques chiffres

CHF 189'000.- de budget (subvention activités)
10 employés (animateurs, moniteurs et techniciens son et lumière)
430 % de taux d'activité

9 membres du comité

80 soirées (entre décembre 2009 et janvier 2011) composées notamment de :

- 10 matches d'improvisations
 - 29 concerts
 - 20 coproductions
 - 9 collaborations, dont : une soirée des groupes du CERN; 2 soirées pour le Festival des écoles de musique (ETM, EPI, bus magique; AMR; Blueschool); une soirée débat sur la mixité dans le couple dans le cadre de la semaine de la citoyenneté de la commune de Meyrin; Botox Festival, 2 soirées pour le Kaméléon Festival; Festival du Film Amateur; une Journée de rencontre entre associations (échange, débat et concert)
 - 5 jams
 - 2 scènes libres
- 7800 entrées aux soirées

L'Undertown propose 4 ateliers : (4 ateliers avec 45 à 50 jeunes Meyrinois): chant/ danse/ dj'ing hip-hop/ vidéo/ catapulte ton groupe (on prend 2x par année un groupe dont on fait le coaching pour les "catapulter").

Principaux points traités lors des comités

Janvier 2010

Lors d'une soirée Hip Hop qui s'est déroulée en décembre 2009, des frictions ont eu lieu entre des jeunes n'ayant pas une attitude adéquate (jeunes qui n'ont pas pu être formellement identifiés) et la sécurité de l'Undertown. Suite à cela, le comité a décidé de formaliser le fait qu'il y aurait deux animateurs lors de soirées pouvant être qualifiées de risquées, quitte à réduire de quelques soirées la programmation annuelle.

Plusieurs réunions se sont tenues entre la Mairie, la FASe et l'Undertown afin de discuter de ce problème.

Février 2010

Suite au départ temporaire de Pedro Sanchez, sa remplaçante, Marie Gremaud nous est présentée.

Une réflexion est menée autour du statut de membre de l'association, il est apparu qu'après une année, l'application du tarif de membre et les divers avantages n'ont pas porté leurs fruits. Il sera proposé à l'AG que la cotisation membre soit de CHF 20.-. De plus, il est fixé comme objectif d'atteindre les 100 membres jusqu'à l'AG de mars 2011.

Le thème de la sécurité est à nouveau évoqué, le comité salue le fait qu'il y ait un service de sécurité à l'extérieur de l'Undertown, mais regrette que la société (AS Sécurité) mandatée par la Commune n'ait pas toujours l'attitude professionnelle souhaitée pour faire face à des jeunes.

Mars 2010

Réunion de préparation en vue de l'AG, discussion sur le rapport d'activités, comptes...

Avril 2010

La sous-commission Hip Hop du comité nous informe qu'une soirée hip hop est programmée en juin 2010, il s'agit d'une coproduction avec Impact'Prod. Depuis le mois de décembre 2009, aucune soirée de ce type n'avait été programmée. Une discussion autour de la sécurité s'engage, une réunion avec la Mairie est programmée. Il est prévu de plus que la Caf Itinérante soit présente devant l'Undertown.

Mai 2010

Un projet de flyers concernant les membres est présenté au comité, dont la teneur dans les grandes lignes serait la suivante :

1. Les cartes de membres seront style "Abonnement TPG", on peut devenir membre à tout moment de l'année. La tenue d'une liste des membres et sa mise à jour devra être effectuée de manière régulière et rigoureuse.
2. La cotisation est de CHF 20.- sans distinction, la différence se fera au niveau des prestations du choix de devenir membre ou membre ACTIF.
3. Être membre c'est avoir : droit de vote à l'AG, 2 invitations à une soirée de son choix durant la saison, invitation à la fête de fin de saison.
4. Être membre ACTIF c'est avoir : droit de vote à l'AG, gratuité à tous les concerts de la saison, invitation à la fête de fin de saison. En contre partie, on demande un engagement bénévole pour 2 soirées par saison (mandat à définir).

Juin 2010

La soirée Hip Hop s'est bien déroulée. La présence de la Caf' Itinérante a été bien perçue par les jeunes. Seul bémol, la présence de la Société AS Sécurité qui est venue alors qu'elle ne le devait pas.

Septembre 2010

Suite à une demande du comité, l'équipe d'animation présente au comité son fonctionnement.

Un listing de toutes les tâches effectuées a été fait et 3 cahiers des charges ont ainsi été créés. Le but étant de définir trois postes précis, éviter les doublons dans les tâches et assurer une gestion claire des tâches en cas de changement de personnel.

Il ressort de cela qu'un nombre important de tâches ne devraient pas être effectuées par des animateurs.

Le comité demande qu'une fonction sur le type de travail (animation, administration et logistique) et qu'une quantification soit faite.

Octobre 2010

Présentation de Sébastien Gendre, intervenant extérieur qui nous aidera pour la rédaction du projet institutionnel.

Changement dans le statut de membre :

- Membres : cotisation de CHF 20.-/ 2 soirées gratuites sauf coproduction/ convocation à l'AG et droit de vote.
- Membres actifs : cotisation de CHF 20.-/ 4 soirées gratuites sauf coproduction/ autres soirées réduction en fonction du prix d'entrée/ convocation à l'AG et droit de vote. En contrepartie, en fonction des connaissances des membres, aides diverses dans le cadre de soirées.

Les anciens membres gardent leurs anciens statuts pour l'année de cotisation en cours.

Novembre 2010

Lors d'une soirée disco all style le 5 novembre, 3 jeunes adultes ivres et violents s'en sont pris à un garçon à l'intérieur de l'Undertown. La sécurité de l'Undertown a immédiatement réagi, les a sortis et, vu leur détermination à vouloir rentrer à nouveau, l'intervention de la police a été nécessaire.

Suite à cet évènement, une réunion s'est tenue rapidement avec l'équipe d'animation, la sécurité de l'Undertown, le président du comité, la FASe et la Mairie.

Face à cette violence, tout le monde est d'accord que cela ne doit pas rester impuni. Les protagonistes ont été convoqués par M. Donzé et Mme Rebetz.

Décembre 2010

Une animatrice de l'Undertown est en arrêt maladie, ce qui pose un problème de surcharge de travail pour les deux autres animateurs. Une solution est trouvée dès janvier 2011.

Lors d'une soirée disco, une rixe a eu lieu à l'extérieur de l'Undertown.

Le comité décide de mettre à l'ordre du jour après l'AG un débat sur l'alcoolisme des jeunes : comment interdire l'accès aux jeunes qui ont déjà bu ? Être vigilant en terme de prévention à l'extérieur ?

Le projet institutionnel

Il s'agit du texte fondateur d'une association où sont clairement formulés sa mission, ses valeurs, ses objectifs et les outils d'évaluation, texte qui doit être rédigé conjointement par le comité et l'équipe d'animation. Ce texte est en cours d'élaboration, il sera présenté lors de l'AG du 28 mars 2011 à 18h30. Pour ce faire, plusieurs réunions spécialement dédiées au projet institutionnel ont eu lieu.

Stages

L'Undertown a accueilli une stagiaire de Transit pendant une période de six mois. Comme le relate ce rapport, un certain nombre d'incidents se sont produits soit à l'intérieur ou aux alentours de l'Undertown. Tous ces incidents ont donné lieu à des réunions avec la Mairie (Police Municipale et Service de l'action sociale et jeunesse) et la FASe.

Chaque incident a abouti à la mise en place de mesures: il s'agit bien de montrer que la violence est intolérable.

Le projet institutionnel fut aussi un des thèmes majeurs durant cette année et nous nous réjouissons de vous le présenter lors de notre prochaine AG.

Pour la suite des activités, le comité et l'équipe d'animation vont particulièrement se concentrer sur les différents problèmes de violence et voir comment il est possible d'établir un dialogue avec ces jeunes.

Les questions liées au personnel, notamment les tâches des animateurs seront à l'ordre du jour des prochains comités.

Ce rapport a pour but de rendre compte des différents sujets abordés durant la période précitée, présentation non exhaustive, mais représentative.

Pour plus d'informations, je vous renvoie au rapport qui sera présenté lors de l'Assemblée générale du 28 mars 2011 (description des ateliers, types de soirées, etc.).

*Damien Baptiste Boccard
Février 2011*

* * *

4. Annonces de projets

Néant.

* * *

5. Propositions individuelles

M. Charpier évoque les problèmes rencontrés lors du dépouillement des bulletins de vote des dernières élections, problèmes déjà rencontrés précédemment, et propose, pour tenter de corriger la situation, que les votes anticipés soient dépouillés en ville de Genève, à Uni Mail, et que ne soient dépouillés à Meyrin que les votes rentrés le jour de la votation ou de l'élection, qui ne représentent en général que 10% du nombre total des votes.

M. Charpier attire également l'attention sur les inexactitudes observées dans le plan de la ville de Meyrin datant de 2003, et suggère de rééditer dans un avenir proche ce document peu onéreux mais important, et qui n'est actuellement plus disponible.

M. Tremblet fait remarquer que ce type de document est géré aux niveaux cantonal et fédéral, et donc que le Conseil administratif pourrait ne pas être en mesure de résoudre cette question.

* * *

6. Questions

M. Osmani déclare que, suite aux irrégularités observées lors du dépouillement des votes des dernières élections, le parti Diaspora déposera dès demain une demande d'annulation de ces élections auprès du Tribunal administratif.

En référence à sa précédente intervention au sujet de la sortie des parkings des immeubles sis 72-90, avenue de Vaudagne, **Mme Ecuyer** demande s'il est

possible d'installer des feux de circulation à proximité des bennes de récupération des déchets enterrés afin de prévenir les accidents à cet endroit lorsque deux trams circulent en file et réduisent la visibilité des automobilistes. La Direction générale de la mobilité et les Transports publics genevois n'ont pas donné suite à cette demande, précise-t-elle.

Mme Despond informe n'avoir pas reçu de réponse à sa question concernant le problème de tags.

M. Devaud informe que des protections anti-tags sont appliquées sur les bâtiments en fonction du calendrier des rénovations et ravalements.

M. Dumalle demande que les conseillers municipaux soient informés de l'avant-projet cantonal en cours sur la parcelle du Terrain Jakob où est situé le chenil, une parcelle qui, en dépit de sa grande fréquentation par les Meyrinois, n'est toujours pas assainie.

D'autre part, la ligne de bus O, en service depuis février, pourrait-elle faire l'objet d'une campagne publicitaire sur Meyrin, à l'instar de ce qui a été fait sur le territoire frontalier ? Pourrait-on également connaître la fréquentation de cette ligne ?

Concernant le Terrain Jakob, **M. Devaud** répond que cette parcelle acquise par le Canton, accueillera dès l'été un étang implanté de roseaux, une opération qui satisfait la Commune.

Concernant la ligne O, **M. Sansonnens** indique que certains travaux sont prévus prochainement au niveau du giratoire aux abords du supermarché Leclerc. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un groupement local de coopération transfrontalière.

M. Sansonnens fera suivre au journaliste de Meyrin Ensemble la demande d'information au public.

Mme Ecuyer demande s'il est prévu d'aménager l'arrêt du bus O situé aux abords du café de Mategnin, où il n'existe pas de décrochement ou de trottoir pour la sécurité des passagers.

M. Sansonnens annonce que ce point sera mis à l'étude suite aux demandes et plaintes déjà reçues.

Mme Ecuyer demande s'il a été donnée suite à la motion n° 2010-05, déposée en septembre 2010 concernant un terrain agricole à mettre à disposition pour la promenade des chiens.

M. Devaud répond que le Canton a donné son autorisation pour la mise à disposition de ce terrain ainsi que la prise en charge des frais d'entretien à concurrence de CHF 5'000.-. La mise en place se fera au cours du printemps.

M. Boccard rappelle la décision du Conseil municipal, en décembre 2010, de convoquer une commission de la culture afin d'étudier la réalisation d'un espace culturel alternatif. La commune de Vernier a accepté au mois de février un contenu similaire à la résolution adoptée en cette enceinte, et une assemblée de jeunes Meyrinois et Verniolans sera constituée dans le courant du mois d'avril dans le cadre de ce projet. Quand la commission de la culture est-elle prévue pour discuter du calendrier, de la mise en œuvre et des contacts avec la commune de Vernier, et d'une éventuelle commission conjointe entre les deux Communes ?

Mme Boget précise que la résolution en question évoquait un projet à l'initiative de la commune de Vernier, qui invitait celle de Meyrin à se joindre à elle. M. Cerutti, responsable de la culture à la commune de Vernier, a annoncé publiquement qu'il prendrait contact avec elle à ce propos. Avant de convoquer la commission de la culture, la conseillère administrative souhaiterait toutefois que la réflexion avance davantage au sein de la Commune et que les jeunes des deux communes prennent l'initiative d'un projet concret et relativement ambitieux.

M. Boccard précise qu'il était personnellement à l'initiative de ce projet, que la commune de Meyrin a voté avant celle de Vernier, qui a attendu la décision de la première.

Mme Boget précise à son tour que bien qu'une résolution ait été acceptée par la Commune, le projet ne l'est pas encore.

M. Boccard souhaiterait également connaître l'état d'avancement du projet mini-écopoint et si, comme demandé en cette assemblée et en commission, une campagne de sensibilisation sera organisée.

M. Devaud dit n'avoir pas été informé de ces points par M. Chatelain, chef du service de l'environnement en charge du dossier, mais s'engage à fournir une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Rivron évoque les plaintes reçues des habitants des immeubles 283-285, route de Meyrin sis aux abords de la tranchée couverte, portant sur l'environnement peu agréable suite aux travaux durant lesquels un grand nombre d'arbres a été arraché. La Commune a-t-elle prévu des plantations à cet endroit ? D'autre part, les habitants de Meyrin-Village se plaignent de la saleté sur la chaussée et les trottoirs amenée par le trafic détourné, en particulier aux abords de Conforama, des chemins du Grand-Puits et du Vieux-Bureau.

Concernant la première question, **M. Sansonnens** indique qu'une arborisation est prévue à la fin des travaux. Selon un principe énoncé par le Canton, un montant correspondant à la valeur des arbres arrachés sera réinvesti dans des nouvelles plantations, notamment dans les grands bacs en béton qui y ont été installés.

Concernant la seconde question, **M. Devaud**, évoque les interpellations déjà adressées aux propriétaires privés des parcelles concernées, et explique la saleté des chemins cités par la proximité de chantiers. Il s'engage à tenter d'améliorer la situation.

Mme Hayes a été interpellée au sujet des crottes de chiens souillant les tombes au cimetière de Feuillasse. Que peut-on faire de plus pour résoudre ce problème ?

M. Devaud évoque les mesures déjà prises (information des responsables de cimetières, du chef du service de l'environnement) et s'engage à suivre ce dossier.

M. Hubert indique que les feux de circulation de la Prulay sont trop longs lorsqu'ils sont au rouge.

M. Sansonnens indique que ces feux régulent la sortie de parkings souterrain ou extérieur de véhicules pouvant ensuite tourner à gauche ou à droite, ceci expliquant la longueur de l'attente.

M. Jimenay a été interpellé au sujet du passage pour piétons prévu au carré de Mategnin, et évoque un débat passé. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Sansonnens relève que l'arrivée du bus dans ce secteur pose un certain nombre de questions, en regard notamment de la décision de ne pas laisser entrer les véhicules individuels à Meyrin par la rue Auguste-François-Dubois. Cette volonté est concrétisée par une berme qui détourne les véhicules vers les ronds-points, et il annonce que ce secteur devrait encore subir des modifications. Aujourd'hui, les bus passent le long de la Gravière et reviennent en arrière au terminus du tram. Toujours en bordure de la Gravière, de nouveaux aménagements renforceront la sécurité de la route du côté France, dont la réalisation débutera cet été, lorsque le trafic sur ce secteur sera allégé par le passage désormais ouvert sous le village. La problématique du trafic dans le secteur de la Gravière est donc en cours d'analyse et de résolution.

Mme Girardet, trouve que le nouveau passage à piétons de la route de Meyrin, qui fait face à la rue Antoine-Verchère, combiné à celui déjà en place quelques mètres plus loin, amène une complication visuelle difficile à gérer par les automobilistes. Une mesure est-elle envisagée pour régler ce problème ? Par ailleurs, elle relève, dans ce qu'elle considère comme une anecdote amusante, que la subvention accordée par l'Etat pour l'aménagement d'un terrain d'ébats pour les chiens correspond à celle qu'elle-même avait proposée (et qui avait été votée) pour aider les personnes âgées à payer les médailles de leur chien.

Bien qu'habitant le quartier, **M. Sansonnens** n'a pas remarqué la problématique soulevée par Mme Girardet, mais s'engage à y apporter l'attention requise dans cette phase d'adaptation.

* * *

M. Tremblet fait encore remarquer que, sous sa présidence, les conseillers auront connu un mois à deux séances, un mois sans séance et, ce soir, la séance probablement la plus courte de la législature, en conséquence de quoi, le président s'autorise à recevoir, s'il en est, des félicitations pour son excellent travail !

* * *

La séance est levée à 20h/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 8 avril 2011.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Renée ECUYER

Laurent TREMBLET